

ARRETE NMR 124/2025

RD 3008

Le Maire de la Commune de Boën-sur-Lignon,

Le Maire de la commune de Sainte-Agathe-la-Bouteresse,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 2212 et suivants,

Vu le Code de la Route et notamment l'article CR 411-5,

Considérant que des travaux de réaménagement de carrefour doivent être effectués du mardi 08/07/2025 au mercredi 06/08/2025 sur la RD3008 avenue de la zone.

Considérant que pour assurer la sécurité des usagers et des riverains, il est nécessaire de réglementer la circulation des véhicules sur la RD 3008 pendant la durée des travaux.

ARRETE :

Article 1^{er} : La circulation des véhicules sera régulée par un alternat par feux KR11J sur la RD3008 avenue de la zone du mardi 08/07/2025 au mercredi 06/08/2025. Le stationnement sera interdit à tous véhicules à hauteur des travaux.

Article 2^{ème} : La circulation des véhicules se fera sur une seule voie. La vitesse sera limitée à 50 km/h.

Article 3^{ème} : Une signalisation appropriée sera mise en place par l'entreprise chargée de la réalisation des travaux.

Article 4^{ème} : Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de BOËN-SUR-LIGNON, la Police Municipale, seront chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché dans les conditions réglementaires ;

Article 5^{ème} : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur Le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de BOËN-SUR-LIGNON,
- EIFFAGE : 17 Bd Charles Voisin 42162 ANDREZIEUX BOUTHEON
- Courriel : dict.andrezieux.travauxpublics@eiffage.com

Fait à Boën-sur-Lignon
Le 1/07/2025

Le Maire de Ste Agathe la Bouteresse :
Pierre DREVET



Le Maire de Boën-sur-Lignon
Anne JOUANJAN

Christophe POCHON
Adjoint au Maire

